

**Délibération n°22**

**L'AN deux mille dix-neuf le mardi 26 mars**, le conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
61

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
61

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
60

**Nombre de votants :**  
60

**Date de convocation :**  
20 mars 2019

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
2 avril 2019

**Objet :**  
**Travaux de climatisation sur le  
patrimoine communautaire :**  
**attribution des marchés et  
autorisation de signature**

**PRESENTS :**

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires**.  
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléante**.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Représentés ou suppléés :*

- M Christian ARVEUF, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Marie CACERES
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Daniel GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, a donné pouvoir à M Jean-Christophe GIGAULT
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jacqueline DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL

*Absente :*

- Mme Elizabeth MONTFORT

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M Gabriel BANSON

**Rapport n°22 – Travaux de climatisation sur le patrimoine communautaire : attribution des marchés et autorisation de signature**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Vu l'arrêté préfectoral n°18.02032 du 13 décembre 2018 portant modifications des statuts de Riom Limagne et Volcans,

Vu l'appel public à concurrence publié dans LA MONTAGNE et sur le profil d'acheteur de RLV,  
Vu l'analyse des offres,

Vu la proposition de la Commission des marchés passés en procédure adaptée du 19 mars 2019,

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée allotie de la façon suivante :

- lot n°1 : Siège RLV - Mairie Annexe
- lot n°2 : Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) Saint Laure
- lot n°3 : Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) Riom
- lot n°4 : Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) Châtel Guyon
- lot n°5 : Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) Mozac,

Considérant que la Commission des Marchés passés en procédure adaptée le 19 mars 2019 a classé les offres et propose d'attribuer :

- le lot n°1, à la société FROID CLIMAT AUVERGNE, située à Cournon-d'Auvergne (63800), pour un montant de 191 835.27 € HT,
- le lot n°2, à la société FROID CLIMAT AUVERGNE, située à Cournon-d'Auvergne (63800), pour un montant de 5 811.00 € HT,
- le lot n°3, à la société FROID CLIMAT AUVERGNE, située à Cournon-d'Auvergne (63800), pour un montant de 6 232.00 € HT,
- le lot n°4, à la société FROID CLIMAT AUVERGNE, située à Cournon-d'Auvergne (63800), pour un montant de 1 091.00 € HT,
- le lot n°5, à la société VB ENERGIES ET SERVICES, située à Clermont-Ferrand (63000), pour un montant de 3 520.00 € HT.

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- attribue le lot n°1 «Siège RLV - Mairie Annexe», à la société FROID CLIMAT AUVERGNE pour un montant de 191 835.27 € HT,
- attribue le lot n°2 «Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) Saint Laure», à la société FROID CLIMAT AUVERGNE pour un montant de 5 811.00 € HT,
- attribue le lot n°3 «Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) Riom», à la société FROID CLIMAT AUVERGNE pour un montant de 6 232.00 € HT,
- attribue le lot n°4 «Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) Châtel Guyon», à la société FROID CLIMAT AUVERGNE pour un montant de 1 091.00 € HT,
- attribue le lot n°5 «Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) Mozac», à la société VB ENERGIES ET SERVICES pour un montant de 3 520.00 € HT,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes relatifs à ce dossier.

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 27 mars 2019***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***

